

Pas de cas d'infection par le coronavirus à ce jour au Luxembourg (01.02.2020)

Communiqué par: ministère de la Santé / Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN)

Le ministère de la Santé et le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN) confirment qu'un cas de suspicion d'infection par le coronavirus a été hospitalisé en date du 1^{er} février 2020. Il s'agit d'un citoyen européen de retour de Chine depuis 10 jours. Les analyses réalisées par le Laboratoire national de santé (LNS) ont pu cependant exclure une infection par ce virus. Le patient a pu regagner son domicile.

Les autorités constatent que les procédures mises en place en vue d'une suspicion d'infection par coronavirus ont été parfaitement suivies et ont permis un isolement et une prise en charge médicale rapide du patient grâce à une étroite collaboration entre la Direction de la santé, le HCPN, les autorités aéroportuaires, les hôpitaux et le LNS.

Rappel aux voyageurs revenant de Chine :

En cas de symptômes d'infection respiratoire aiguë à votre retour au Luxembourg ou dans la quinzaine après le retour, il est recommandé:

- De rester à la maison et d'éviter tout contact avec d'autres personnes.
- De porter un masque chirurgical si l'on est en contact avec d'autres personnes.
- D'utiliser des mouchoirs jetables et de se laver les mains régulièrement.
- De contacter rapidement l'Inspection Sanitaire via le numéro de téléphone (+352) 247-85650 ou via le 112 en dehors des heures de bureau, qui vous oriente vers le service médical approprié.
- Ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle transmission à d'autres personnes.

Procédure en place si un cas isolé est détecté sur le sol luxembourgeois :

En présence de patients présentant des symptômes d'infection pouvant être rattachés au coronavirus (fièvre, toux, difficultés respiratoires), la Direction de la santé recommande de se renseigner sur l'historique de voyage de ces personnes dans la région concernée au cours des deux dernières semaines.

Tout cas suspect doit être signalé immédiatement par le médecin traitant à la Direction de la santé. Les personnes provenant de régions touchées qui présentent des symptômes d'infection au coronavirus doivent être isolées dans un hôpital approprié jusqu'à ce que celle-ci puisse être exclue. Des chambres spécialement aménagées au Service national des maladies infectieuses du CHL assurent un isolement adéquat des patients.

Une fois qu'un cas est confirmé, les autorités s'emploient à identifier les gens avec lesquels le patient a été en contact étroit, pour s'assurer qu'elles ne propagent l'infection (« *contact tracing* »). Des instructions sont ensuite données aux personnes selon le niveau de risque retenu.

Les procédures en vigueur ainsi que les recommandations aux voyageurs peuvent être consultées sur le site www.sante.lu et seront tenues régulièrement à jour en fonction de l'évolution de l'épidémie au niveau mondial.

Trouvez toutes les informations concernant l'attitude à adopter en cas de contact avec un cas probable ou confirmé d'infection à 2019-nCoV vi « Gestion des contacts » : <http://sante.public.lu/fr/prevention/coronavirus-00/gestion-des-contacts.pdf>.

Le coronavirus nCov 2019 : Questions et Réponses

Qu'est-ce qu'un coronavirus ?

Les coronavirus sont une grande famille de virus, qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume à des pathologies plus sévères comme le MERS ou le SRAS. Le virus identifié en Chine est un nouveau coronavirus, dénommé 2019-nCoV.

Quel est le mode de transmission ?

La maladie se transmet par les postillons (éternuements, toux). Des contacts étroits sont donc nécessaires pour transmettre la maladie.

Les premiers cas recensés sont des personnes s'étant rendues directement sur le marché de Wuhan (fermé depuis le 1er janvier), l'hypothèse d'une maladie transmise par les animaux est privilégiée. Compte tenu des nouveaux cas rapportés par les autorités sanitaires chinoises depuis le 19/01, la transmission interhumaine est aujourd'hui avérée.

L'évolution des connaissances dans les prochaines semaines permettra d'en savoir plus sur les modes de transmission de ce virus, son niveau de transmissibilité, sa virulence, le délai d'incubation et la source animale de contamination.

Les mesures d'hygiène standard (lavage des mains, nettoyage de surfaces) et tous les produits de désinfection virucides (p.ex. solutions hydroalcooliques pour l'hygiène des mains, eau de javel) sont efficaces.

Quels sont les symptômes de l'infection respiratoire provoquée par le 2019-nCoV ?

En l'état actuel des connaissances, les symptômes principaux sont la fièvre et des signes respiratoires de type toux ou essoufflement. Dans les cas plus sévères, le patient peut présenter une détresse respiratoire aiguë, une insuffisance rénale aiguë, voire une défaillance multi-viscérale pouvant entraîner un décès.

Que faire si on a été en contact avec une personne non symptomatique venant d'une zone touchée ?

À ce jour, la contagiosité pendant la période d'incubation n'est pas avérée, faute d'éléments de preuve suffisants en ce sens. L'avancée des connaissances sur ce nouveau virus est suivie avec attention afin d'adapter les procédures à tout nouvel élément.

Comment est établi le diagnostic des pneumonies à coronavirus ?

Un examen biologique spécifique est nécessaire à la confirmation de l'infection au 2019-nCoV. Un examen de détection rapide est en place auprès du Laboratoire national de Santé (LNS).

Quels sont les traitements disponibles ?

À ce jour, aucun traitement spécifique n'a été identifié pour ce nouveau coronavirus. Plusieurs traitements, actuellement utilisés dans d'autres pathologies virales, sont en cours d'évaluation, en lien avec l'OMS, pour être utilisés contre le 2019-nCoV. Dans l'attente, le traitement est symptomatique.

Faut-il utiliser un masque ?

Le port du masque chirurgical est recommandé pour les personnes malades qui ont des symptômes c'est-à-dire quand elles toussent ou éternuent pour éviter de diffuser la maladie par les postillons (voie aérienne). Le port de ce type de masque par la population non malade afin d'éviter d'attraper la maladie ne fait pas partie des mesures barrières recommandées et son efficacité n'est pas démontrée. Les professionnels de santé en contact étroit avec les malades pour les soins disposent d'équipements de protection spécifiques.

Qu'est-ce qu'une urgence de santé publique de portée internationale ?

Le 31 janvier 2020, l'OMS a déclaré l'épidémie comme étant une urgence de santé publique de portée internationale. Cette déclaration constitue une mesure de reconnaissance des risques nationaux et régionaux éventuels et de la nécessité d'intensifier et de coordonner l'action pour les

gérer. Cela signifie que tous les pays doivent être prêts à prendre des mesures pour endiguer l'épidémie, notamment par une surveillance active, un dépistage précoce, l'isolement et la prise en charge des cas, la recherche des contacts et la prévention de la poursuite de la

propagation de l'infection par le 2019-nCoV, et à communiquer l'ensemble des données à l'OMS.

Pour plus d'informations sur le coronavirus consulter également les sites de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) www.who.int et du Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC) www.ecdc.europa.eu.